



*La production du
bleuet sauvage...*

*dans une perspective de
développement durable*

4.2 La gestion durable des bleuetières par le maintien de la biodiversité

INTRODUCTION

La production du bleuet sauvage favorise le maintien d'une diversité biologique essentielle à la stabilité et la durabilité des agroécosystèmes.

À travers le paysage agricole, les bleuetières de bleuets sauvages aménagées selon les recommandations énoncées dans ce guide de production constituent des enclaves où la biodiversité est maintenue. Non seulement ces entreprises fournissent un meilleur équilibre forêt/espace agricole, mais la méthode unique de production préserve du même coup une variété d'habitats abritant une faune et une flore sauvages très diversifiées.

LA BIODIVERSITÉ

La production du bleuet sauvage montre, sous plusieurs aspects, des apports positifs au maintien de la biodiversité sur la ferme :

- l'absence de travail du sol (dégradation, érosion);
- la conservation et même l'enrichissement de la couche de matière organique protectrice du sol (structure, érosion, lessivage, vie microbienne diversifiée, activité biologique);
- la production de fruits à partir de plants sauvages (végétaux adaptés à leur milieu, résistance aux ravageurs);
- l'utilisation de brise-vent (régulation du climat, érosion éolienne);
- la cohabitation en « symbiose » avec la forêt qui l'entoure (présence naturelle de la faune et de la flore);
- les pratiques de production du bleuet sauvage contribuent largement au recyclage de différents matériaux (100 % des débris forestiers sur place lors de l'aménagement, écorces et autres résidus provenant de l'industrie forestière environnante, résidus d'usines de congélation du bleuet sauvage, résidus de taille du bleuetier, etc.);
- la production de bleuets sauvages ne fait pas usage d'organismes modifiés génétiquement (OGM). De tels produits peuvent potentiellement mettre en péril l'intégrité des espèces;
- ce système de production nécessite très peu de pesticides et de fertilisants de synthèse, souvent toxiques pour les nombreux organismes qui contribuent à l'enrichissement de la biodiversité.

Certaines pratiques peuvent être mises en place pour bonifier les effets positifs sur la biodiversité :

- la conservation ou l'aménagement de bandes boisées diversifiées servant de brise-vent et d'habitats pour de nombreuses espèces végétales et animales (pollinisateurs, prédateurs utiles, régulation du climat, réduction de la pollution de l'air);
- les bandes riveraines naturelles ou renaturalisées (conservation de végétaux indigènes, protection des plans d'eau, maintien d'habitats pour de nombreuses espèces végétales et animales);
- l'aménagement de parcelles florales diversifiées favorisant la présence de pollinisateurs et autres insectes utiles;
- une utilisation minimale des pesticides afin de favoriser la maîtrise des ravageurs grâce à l'équilibre maintenu entre le bleuetier et la grande proximité d'autres plantes, insectes et organismes indigènes bénéfiques.

Ce système de production contribue également à minimiser l'impact de l'agriculture sur les changements climatiques. En effet, les émissions de gaz à effet de serre sont habituellement moins élevées sur les fermes où l'utilisation de la machinerie agricole est peu fréquente et sur lesquelles il y a la présence permanente d'une couverture végétale au sol, de bandes forestières servant de brise-vent et de bandes riveraines fortement végétalisées.

Le maintien de cette biodiversité va de pair avec la préservation de la qualité de l'environnement et conséquemment, le bien-être de la population qui y habite. Inversement, l'appauvrissement de cette biodiversité déstabilisera les écosystèmes et affaiblira leur faculté à faire face aux aléas climatiques, aux ravageurs et aux grands changements climatiques.

FEUILLETS COMPLÉMENTAIRES

3.6 Les brise-vent et les bandes boisées

3.10 L'aménagement des bandes riveraines de protection dans les bleuetières

3.12 Les autres modes de production : La production biologique du bleuet sauvage

4.1 La lutte intégrée dans la culture du bleuet sauvage

5.2 Les parcelles de butinage pour attirer les pollinisateurs indigènes

RÉDACTION 2010

André Gagnon, agronome, conseiller en horticulture et agriculture biologique, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alma

COLLABORATION

Andrée Tremblay, d.t.a., technicienne en horticulture, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Alma